
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 50 (2023)

Christian Rocques

Michael Stolleis (1941–2021)

DOI: 10.11588/fr.2023.1.108632

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Nekrologe

MICHAEL STOLLEIS

(1941–2021)

Le 18 mars 2021 disparaissait Michael Stolleis. La nouvelle de son décès, survenu après une brève période de maladie et à seulement quelques semaines de ses 80 ans, a pris de court nombre de ces connaissances et amis dans le monde entier.

L’auteur de ces lignes a eu la chance de faire la connaissance de Michael Stolleis en 2005 comme jeune doctorant débutant. Une rencontre qui s’est finalement inscrite dans la durée et qui me marque jusqu’à aujourd’hui profondément comme chercheur et comme historien – une expérience transformative que nous semblons être nombreux à avoir vécu dans nos échanges avec lui¹. Rencontrer Michael Stolleis en 2005 s’était se trouver face à une sommité internationalement reconnue, récipiendaire du prix Balzan, directeur de l’Institut Max-Planck, etc., – et découvrir un homme de grande taille, qui se plaçait au même niveau que son interlocuteur, écoutant attentivement, répondant avec engagement et mobilisant son savoir encyclopédique pour rendre le dialogue plus intense et plus profond, mais sans écraser son vis-à-vis. Le tout en souriant souvent, avec ce sourire qui s’étendait jusqu’à ses yeux. Auditeur attentif, lecteur précis, »sans *habitus* professoral fat, mais conscient de sa valeur«² il était un interlocuteur enrichissant, qui savait aussi être un critique franc, voire sévère, quand il estimait que le travail proposé n’était pas au niveau de ce qui était possible. Mais c’était un trait que l’on acceptait d’autant plus facilement que la bienveillance fondamentale qui le portait était toujours manifeste. »Le ton modéré d’une sévérité toute paternelle se nourrissait de son attention pour les autres«³.

Michael Stolleis est né le 20 juillet 1941 à Ludwigshafen, mais il a grandi à Gimmeldingen dans le Palatinat, où la famille Stolleis, aux origines suisses, a produit du vin depuis le milieu du XVII^e siècle jusqu’à aujourd’hui. Cette tradition familiale explique que Michael Stolleis ait commencé sa vie professionnelle par un apprentissage en viticulture. Ce n’est que par la suite qu’il entreprit des études de droit, de littérature allemande et d’histoire de l’art à Heidelberg, puis à Wurzburg, avant d’arriver en 1965 à Munich, où il présentera d’abord sa thèse puis son habilitation sous la direction de Sten Gagnér, historien du droit d’origine suédoise, dont il fut le premier doctorant. A de multiples reprises, Michael Stolleis a souligné l’influence qu’eut Gagnér sur son propre développement intellectuel. Il trouva chez lui une approche résolument interdisciplinaire de l’histoire du droit, une minutie de détective dans l’analyse des sources et la capacité à approcher les complexes historiques sans préjugé. Mais Gagnér fut aussi et surtout un maître bienveillant, éternellement curieux et encourageant. Ayant soutenu son habilitation

- 1 Miloš VEC, Eine leuchtende Spur: Zum Tod des Frankfurter Juristen und Völkerrechtshistorikers Michael Stolleis (20. Juli 1941–18. März 2021), in: Journal of the History of International Law/ Revue d’histoire du droit international 2021, p. 1–15, ici p. 6.
- 2 Gustav SEIBT, Stimme zum Grundgesetz. Zum Tod des Rechtshistorikers Michael Stolleis, in: Süddeutsche Zeitung, 28.03.2021, <https://www.sueddeutsche.de/kultur/michael-stolleis-nachruf-1.5249367> (05.04.2023).
- 3 VEC, Eine leuchtende Spur (voir n. 1), p. 6.

en 1974, Michael Stolleis fut appelé en mars 1975 sur une chaire de »droit public« (qui sera par la suite étendue à l'»histoire du droit«) à Francfort-sur-le-Main. Dans cette ville, il trouva un groupe de jeunes professeurs (lui-même n'avait que 33 ans!), tous historiens du droit, avec lesquels il a fait de Francfort un pôle de l'histoire du droit européen et même mondial: Bernhard Diestelkamp, Dieter Grimm, Hein Mohnhaupt, Joachim Rückert⁴. En 1991, Michael Stolleis fut nommé à la direction de l'Institut-Max-Planck d'histoire européenne du droit, fondé en 1964 par Helmut Coing, qu'il marquera notamment par l'élargissement des champs de recherche et par l'ouverture aux jeunes chercheurs. Il dirigera l'Institut jusqu'à son éméritat en 2006, et puis à nouveau, de manière intérimaire, de 2007 à 2009, après la démission et le décès prématuré de Marie Theres Fögen, qui lui avait succédé à la tête de l'institution⁵. Pour autant, la retraite n'a pas changé grand-chose à ses habitudes – Eva-Maria Magel constatait en 2007 que »les deux lettres »em« [...] ne pèsent pas bien lourd«⁶ – : il continuait à assurer son séminaire une fois par semaine, d'être présent aux colloques et journées d'études de l'Institut et de voyager dans le monde entier pour répondre aux nombreuses invitations dont il faisait l'objet. Ses travaux et ses engagements divers valurent à Michael Stolleis une reconnaissance nationale et internationale que reflétèrent récompenses et décorations (prix Leibniz en 1991, prix Balzan en 2000, croix Pour le Mérite pour les Sciences et les Arts en 2014, Grand officier de l'ordre du Mérite de la République fédérale d'Allemagne en 2015) et de nombreux doctorats *honoris causa* (Lund, Toulouse, Padue, Helsinki).

Comment rend-t-on hommage à la vie et l'œuvre de cet homme? Probablement en constatant avec Gustav Seibt qu'il fut une personnalité »trop grande pour une nécrologie«⁷. Il n'y a pas une manière de raconter ce que fut cet homme, mais une multitude de perspectives sur ce qu'il a été et sur la manière dont il marqua les gens qui eurent le plaisir et l'honneur de le rencontrer.

Sans aucun doute, Michael Stolleis restera dans les annales pour son travail d'historien. Et au cœur de son œuvre se tient ce »solitaire de l'histoire du droit«⁸ qu'est sa monumentale »Histoire du droit public en Allemagne«. Envisagée à l'origine »en un volume rédigé en un an«⁹, l'entreprise s'articula finalement en quatre tomes publiés sur 24 ans (de 1988 à 2012) et court de 1600 à 1990¹⁰. Toutefois, contrairement à ce que peut laisser entendre le titre, cette longue fresque s'intéresse moins à l'histoire des normes et des règles de droit qu'à l'histoire de la science et de la pensée juridique: dans l'introduction au premier tome, Michael Stolleis explique

4 Ibid., p. 5.

5 Jan THIESSEN, Das Max-Planck-Institut für europäische Rechtsgeschichte, in: Thomas DUVE, Stefan VOGENAUER, Jasper KUNSTREICH (dir.), Rechtswissenschaft in der Max-Planck-Gesellschaft 1948–2002, Göttingen 2022 (Studien zur Geschichte der Max-Planck-Gesellschaft, 2), p. 141–196, ici p. 182, 191.

6 Eva-Maria MAGEL, Frankfurter Gesichter: Michael Stolleis, in: Frankfurter Allgemeine Zeitung, 01.09.2007, p. 54.

7 SEIBT, Stimme zum Grundgesetz (voir n. 2).

8 Katja GELINSKY, Ein Solitär der Rechtsgeschichte, in: Frankfurter Allgemeine Zeitung, 23.11.2012, p. 32.

9 Ibid.

10 Michael STOLLEIS, Geschichte des öffentlichen Rechts in Deutschland, vol. 1: Reichspublizistik und Policywissenschaft 1600–1800, München 1988; ID., Geschichte des öffentlichen Rechts in Deutschland, vol. 2: Staatsrechtslehre und Verwaltungswissenschaft 1800–1914, München 1992; ID., Geschichte des öffentlichen Rechts in Deutschland, vol. 3: Staats- und Verwaltungsrechtswissenschaft in Republik und Diktatur 1914–1945, München 1999; ID., Geschichte des öffentlichen Rechts in Deutschland, vol. 4: Staats- und Verwaltungsrechtswissenschaft in West und Ost 1945–1990, München 2012; les deux premiers tomes ont été traduits en français: Michael STOLLEIS, Histoire du droit public en Allemagne: la théorie du droit public impérial et la science de la police 1600–1800, Paris 1998; ID., Histoire du droit public en Allemagne 1800–1914, Paris 2014.

que ce qu'il entend retracer, c'est une »histoire des textes à travers lesquels le droit public a été méthodologiquement conçu, approfondi et systématisé, donc [...] l'histoire d'une science«¹¹.

De manière générale, le profil intellectuel de Michael Stolleis présente trois traits spécifiques qui expliquent qu'il fut à la fois un pionnier et un *outsider* au sein de la recherche en histoire du droit. D'une part, la chaire occupée par Michael Stolleis à Francfort avait bien été élargie à l'histoire du droit en 1981, mais elle associait cette dernière au droit public. Or, comme le fait remarquer Miloš Vec, en Allemagne l'histoire du droit est traditionnellement associée à des chaires de droit privé¹². La configuration particulière de sa chaire conférait donc à Michael Stolleis une situation et une perspective quelque peu à part, comme le soulignait déjà Uwe Wesel pour ses 70 ans de Michael Stolleis en 2011: il »est le seul qui maîtrise l'histoire du droit public *et* administratif, le seul qui a construit ici son œuvre principale«¹³.

D'autre part, comme juriste, Michael Stolleis présentait la spécificité d'avoir fait l'ensemble de ses travaux de qualification universitaire en histoire du droit. Sa thèse de doctorat de 1969 portait sur »la morale en politique chez Christian Garve« et fut ensuite intégrée dans une monographie plus ample sur »la raison d'État, le droit et la morale dans les textes philosophiques du XVIII^e siècle tardif«¹⁴. Par la suite, comme le relève Norbert Frei, c'est surtout sa thèse d'habilitation de 1974, analysant »les formules sur le bien commun dans le droit national-socialiste«¹⁵ qui le fit connaître auprès des historiens, et qui lui valut la méfiance de certains juristes¹⁶. Ayant grandi dans le Palatinat rural plutôt protégé (et alors même qu'avec un père membre du NDSAP dès 1929 et maire de Ludwigshafen de 1939 à 1941 la question du passé récent de l'Allemagne le touchait de près¹⁷), Michael Stolleis a raconté qu'il n'avait véritablement pris conscience de la nature criminelle du régime national-socialiste qu'en »trébuchant« dessus lors d'un voyage de classe à Berlin en 1958, où il assista à une représentation de »La résistible ascension d'Arturo Ui« de Bertold Brecht¹⁸. Mais en même temps, il constatait également en 2011 que »ce sujet était celui de ma génération qui, arrivant à l'université autour de 1960, vit qu'il était nécessaire d'accomplir là un travail que ses professeurs ne pouvaient ou ne voulaient faire«¹⁹. Pour autant, le choix d'étudier le droit national-socialiste dans le cadre de son habilitation signifiait s'avancer sur un »champ de mines mémoriel«²⁰ – a priori peu favorable à une carrière universitaire. Mais si Michael Stolleis sut circumnaviguer tous les écueils, ce fut grâce à la solidité scientifique de son travail ainsi qu'en raison de son intégrité incontestable en tant que savant²¹. Au plus tard avec son livre sur »Le droit à l'ombre de la croix gammée«, publié

11 ID., Histoire du droit public en Allemagne 1600–1800 (voir n. 10), p. 58. Italiques dans le texte.

12 Miloš VEC, Die Wahrheit schadet nie. Zum Tod des Rechtshistorikers Michael Stolleis (1941–2021), in: Historische Zeitschrift 314/3 (2022), p. 667–677, ici p. 669.

13 Uwe WESEL, Ein Gelehrter ohne Misere. Zum siebzigsten Geburtstag des Juristen und Rechtshistorikers Michael Stolleis, in: Frankfurter Allgemeine Zeitung, 20.07.2011, p. 13.

14 Michael STOLLEIS, Staatsraison, Recht und Moral in philosophischen Texten des späten 18. Jahrhunderts, Meisenheim am Glan 1972.

15 ID., Gemeinwohlformeln im nationalsozialistischen Recht, Berlin 1974.

16 Norbert FREI, Nachwort, in: Michael STOLLEIS, Nahes Unrecht, fernes Recht. Zur juristischen Zeitgeschichte im 20. Jahrhundert, Göttingen 2014 (Jena Center Vorträge und Kolloquien, 16), p. 167–169, ici p. 167.

17 Michael STOLLEIS, Rechtshistoriker sind Historiker. Ein Gespräch über Väter, Bildungswege und Zeitgenossenschaft, in: ID., Nahes Unrecht, fernes Recht (voir n. 16), p. 135–164, ici p. 136–137.

18 Ibid., p. 135–136.

19 Michael STOLLEIS, Le droit à l'ombre de la croix gammée: études sur l'histoire du droit du national-socialisme, Lyon 2016, p. 337. Titre original: Michael STOLLEIS, Recht im Unrecht: Studien zur Rechtsgeschichte des Nationalsozialismus, Frankfurt am Main 1994.

20 VEC, Die Wahrheit schadet nie (voir n. 12), p. 668.

21 ID., Eine leuchtende Spur (voir n. 1), p. 4.

en 1994, il s'établira comme un des spécialistes de référence sur l'histoire du droit sous le national-socialisme²². Mais, pour autant, il ne se cantonnera jamais à cette seule période historique.

Enfin, le troisième trait caractéristique de Michael Stolleis tient au fait qu'il a toujours revendiqué une approche spécifiquement historique dans sa démarche. Comme il l'expliquait à Norbert Frei en 2014, qui l'interrogeait sur le rapport entre science historique et science juridique, il avait «un avis décidé sur le sujet, mais que ne partagent pas tous les historiens du droit: les historiens du droit sont des historiens. Ils s'occupent d'un champ spécifique de l'histoire, de la même manière que le font les spécialistes d'histoire économique ou d'histoire sociale»²³. Dans une telle optique, il ne surprenait guère de le voir décrire l'«histoire du droit public» moins comme une discipline spécifiquement juridique que comme cette «partie des sciences historiques générales qui, pour des raisons liées à l'histoire, a trouvé aujourd'hui sa place parmi les disciplines juridiques universitaires»²⁴. Et dans «Le droit à l'ombre de la croix gammée», il détaillait ce qui dans la formation des juristes les handicapait pour le travail d'historien (focalisation sur le droit positif, attachement aux modèles de causalité issus du droit pénal, refus des motivations non-juridiques, pensée systémique)²⁵. Écrire cela ne vise pas à minimiser le juriste et l'enseignant de droit engagé et convaincu que Michael Stolleis fut aussi²⁶, mais sert à souligner que dans son travail de recherche les historiens lui étaient des interlocuteurs naturels, ce qui lui permit de tisser et d'entretenir bien des liens par-delà les frontières disciplinaires traditionnelles.

Pour autant, Michael Stolleis ne s'est jamais limité à son rôle d'universitaire et de chercheur. Il fut aussi un intellectuel engagé dans les débats de la cité, écrivant des centaines d'articles, principalement pour la «Frankfurter Allgemeine Zeitung», mais également dans la revue pour la pensée européenne «Merkur» et de nombreuses autres revues²⁷. Il n'hésitait pas à militer publiquement en faveur d'un enjeu qui le méritait, comme la mise en place du Fritz-Bauer-Institut à Francfort ou la construction, sur le campus de la Goethe-Universität d'un mémorial commémorant Norbert Wollheim, travailleur forcé chez IG-Farben et dont le dépôt de plainte et le procès dans les années 1950 ouvrit la voie à l'indemnisation de bien d'autres victimes. Courageux comme citoyen et comme universitaire, Michael Stolleis se révéla prêt à descendre dans l'arène quand son sens de la justice et son impératif éthique étaient offensés: ce fut le cas le 21 décembre 1993, lorsqu'il dénonça très publiquement l'inertie des professeurs de droit public face à l'«affaire Maunz», du nom de Theodor Maunz, professeur à l'Université de Munich, éditeur du commentaire de référence de la Loi fondamentale, et dont on venait de découvrir qu'il avait été un compagnon de route du parti néonazi DVU²⁸. Ou bien en 2008 lorsqu'il dénonça avec vigueur une campagne de «diffamation concertée» (et *in fine* réussie) contre Horst Dreier, professeur de droit constitutionnel reconnu, qui devait être élu à la cour constitutionnelle et qui se vit accusé d'apologie de la torture²⁹. Dans ces textes portés par une colère froide, la rhétorique toujours pondérée de Michael Stolleis savait se faire plus acerbe et plus tranchante.

Ces dernières années, il semblait accorder plus de place à une veine qui traverse l'ensemble de l'œuvre d'un auteur que ses options méthodologiques (et une connaissance de longue date de la

22 STOLLEIS, Le droit à l'ombre de la croix gammée (voir n. 19).

23 ID., Rechtshistoriker sind Historiker (voir n. 17), p. 163.

24 ID., Histoire du droit public en Allemagne: la théorie du droit public impérial et la science de la police 1600–1800, Paris 1998, p. 57.

25 ID., Le droit à l'ombre de la croix gammée (voir n. 19), p. 54.

26 VEC, Die Wahrheit schadet nie (voir n. 12), p. 669.

27 ID., Eine leuchtende Spur (voir n. 1), p. 10 évoque le chiffre de 140 articles pour la seule FAZ.

28 Michael STOLLEIS, Eckstein des Anstoßes. Theodor Maunz und die Abgründe der herrschenden Lehre, in: Frankfurter Allgemeine Zeitung, 21.12.1993, p. 27.

29 ID., Konzertierter Rufmord. Die Kampagne gegen Horst Dreier, in: Merkur. Deutsche Zeitschrift für europäisches Denken 62/8 (2018), p. 717–720.

philosophie analytique du langage) avaient amené à s'interroger sur la limite entre narration historique et littérature³⁰. Dans ses derniers travaux, le conteur d'histoire(s) prenait toute sa place. Ainsi dans »Margarethe und der Mönch«, Stolleis avait rassemblée des histoires variées, parfois hautes en couleur et plus ou moins anecdotiques, mais qui soulevaient toutes des questions juridiques précises. D'une de ces histoires – celle du procès qui opposa deux aïeux de Goethe, le maître-tailleur Goethé et le *Stadtsyndikus* Johann Wolfgang Textor, au sujet des dettes faramineuses accumulées par la très jeune épouse de ce dernier – il tira même matière à une pièce de théâtre, pour laquelle il a manifestement pris »un malin plaisir«³¹ à rédiger les dialogues aux accents très francfortois. Cela étant dit, la sensibilité littéraire dans l'œuvre de Michael Stolleis n'est pas une découverte, elle a toujours été manifeste dans son style personnel très travaillé³². Elle se retrouvait aussi dans le livre consacré en 2003 aux »Kalendergeschichten« de Hebel, ainsi que dans son appartenance (de 2011 à 2014) au directoire de la Deutsche Akademie für Sprache und Dichtung, qui décerne chaque année le Georg-Büchner-Preis, le prix littéraire allemand le plus renommé. D'autres signes de ce »malin plaisir« transi d'humour sérieux sont disséminés comme des petites pépites à travers toute l'œuvre du grand historien, que ce soit un article sur »Canardville comme système autoréférentiel«³³, le »Juristen-Quartett«³⁴, c'est-à-dire un jeu des sept familles sur les grands juristes de l'histoire, dont il était fort fier, ou le »Juristen-Skat«, qui permet de voir les valets Hans Kelsen et Fritz Karl von Savigny s'affronter sous les yeux des reines Emilie Kempin-Spyri ou Anita Augspurg, pendant que les As vous instruisent sur les enjeux du »droit naturel«, qui »longtemps fut considéré comme l'as dans la manche de la philosophie du droit«³⁵.

Au bout du compte, c'est probablement Michael Stolleis lui-même qui trouva les mots les plus justes pour décrire la personnalité qu'il fut et pour mesurer le vide que sa disparition subite a laissée. En 2000, au moment du décès de son maître Sten Gagnér, Michael Stolleis lui consacra dans la »Frankfurter Allgemeine Zeitung« des lignes émouvantes, dans lesquelles il est aujourd'hui difficile à ses propres amis et étudiants de ne pas le retrouver lui-même: »Son talent pour les amitiés était légendaire. Là où il apparaissait se déployait une gaieté contagieuse, mais aussi un échange scientifique intense«³⁶.

Christian E. ROQUES

30 ID., *Rechtsgeschichte schreiben: Rekonstruktion, Erzählung, Fiktion?*, Basel 2008 (Jacob Burckhardt-Gespräche auf Castelen, 21).

31 Eva-Maria MAGEL, *Shopping-Queen. Ehe-Aus, Rechnung offen. Eine Gerichtspolizei unter Goethes Ahnen*, in: *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 21.01.2019, p. 10. Pièce enregistrée par des acteurs spécialistes de dialecte hessois et vendue sous forme de CD: Michael STOLLEIS, *Goethé versus Textor. Kaufrausch und Ehescheidung*, Frankfurt am Main 2018 (Frankfurt im Ohr, 7), 75 minutes.

32 Le style de Michael Stolleis mériterait une analyse à part entière: à la fois précis et travaillé, sachant jouer avec la langue et ses polysémies, il fut source de tracas et de douleur pour ses traducteurs. Miloš VEC renvoie à juste titre à l'art consommé des titres que Stolleis pratiquait notamment dans ses articles de presse. VEC, *Die Wahrheit schadet nie* (voir n. 12), p. 676.

33 Michael STOLLEIS, *Entenhausen als selbstreferentielles System*, in: Miloš VEC, Marc-Thorsten HÜTT, Alexandra M. FREUND (dir.), *Selbstorganisation. Ein Denksystem für Natur und Gesellschaft*, Köln 2006, p. 188–195.

34 ID., *Juristen-Quartett*, Frankfurt am Main 2010.

35 ID., *Juristen-Skat*, Frankfurt am Main 2010.

36 ID., *Gewährenlassen. Zum Tod des Rechtshistorikers Sten Gagnér*, in: *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 26.05.2000, p. 46.

